

SAGE Vallée de la Garonne

Compte rendu de la CLE n°3

Salle du Confluent, Portet-sur-Garonne (31)

Jeudi 22 mars 2012 de 9h30 à 12h30

	Présents	Représentés	Absents/ excusés	Total CLE
Collège des élus	19	4	28	51
Collège des usagers	11	1	12	24
Collège de l'Etat	6	0	6	12
Total CLE	36	5	46	87
Coordination Inter-Bassin :	0	0	4	4
Membres associés :	17			

Annexe : liste des membres présents, absents, excusés

Les diaporamas de présentation du SAGE Haut Doubs-Haute Loue, et de présentation du SMEAG et des documents de cadrage sont téléchargeables sur le site du SMEAG à l'adresse suivante : <http://www.eptb-garonne.fr/pages/dossier-sage.htm>

Accueil des participants

Thierry SUAUD (Président de la CLE – Conseiller régional Midi-Pyrénées) accueille les participants, présente succinctement les caractéristiques de Portet-sur-Garonne.

Il relate l'adoption récente par le Préfet du SAGE Célé, ainsi que l'installation le lundi 19 mars de la CLE du SAGE Hers-Mort-Girou (SAGE affluent du SAGE Vallée de la Garonne). Il félicite ainsi son Président, M. Gilbert Hébrard (Conseiller Général de la Haute-Garonne), représentant ici le Conseil Général de la Haute Garonne.

Puis il énonce l'ordre du jour de la réunion, à savoir :

- Introduction :
Témoignage : « Elaboration du SAGE Haut Doubs - Haute Loue, l'importance de l'état des lieux pour un plan d'action concret »
- Point n° 1 - Adoption du protocole d'accord entre la CLE et la structure porteuse,
- Point n° 2 - Désignation de la structure porteuse du SAGE Vallée de la Garonne
- Point n° 3 - Adoption du « programme de travail de la CLE »
- Point n°4 - Questions diverses

Thierry SUAUD précise que les points abordés à cette réunion de la CLE ont fait l'objet d'échanges en Bureau le 27 octobre 2011 à Podensac (33) et le 7 mars 2012 à Estillac (47). Les travaux du Bureau se

sont appuyés sur les échanges au sein de réunions du groupe technique qui s'est réuni le 15 novembre 2011 à Toulouse et le 6 décembre 2011 à Agen, concernant principalement les financeurs du SAGE.

Introduction : Présentation du SAGE Haut Doubs – Haute Loue

Pauline LÉPEULE, animatrice SAGE à l'EPTB Saône – Doubs, présente le SAGE Haut Doubs – Haute Loue. Ce SAGE a été révisé pour être mis en conformité avec les dispositions issues de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, qui prévoient notamment la rédaction d'un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et d'un règlement.

Thierry SUAUD remercie Pauline LÉPEULE pour cette présentation, qui permet aux membres de la CLE de mesurer le chemin à parcourir pour aboutir à l'approbation du SAGE de la Vallée de la Garonne. Il retient principalement l'importance de la CLE, son rôle et sa responsabilité dans l'élaboration du SAGE qu'elle pilote. Il retient aussi la nécessité du dialogue entre les acteurs de la gestion de l'eau, le besoin d'une compréhension partagée des enjeux, la réalisation en régie de certaines études et l'intervention de prestataires pour des volets spécifiques (étude sociologique par exemple).

1 - Protocole d'accord entre la CLE et la structure porteuse

Thierry SUAUD rappelle que la CLE est une assemblée délibérante sans personnalité juridique. Elle doit donc s'appuyer sur une structure porteuse qui assure les travaux administratifs et techniques pour l'élaboration du SAGE. Jusqu'à aujourd'hui, le SMEAG a accompagné la CLE dans la phase initiale, dans le cadre d'une convention.

Le protocole qui est soumis aujourd'hui à l'avis de la CLE est une demande du Bureau du 27 octobre à Podensac. Il fixe un cadre de référence pour la mission que la CLE attend de la structure porteuse, en listant les missions techniques et administratives.

Il précise que le secrétariat technique et administratif de la CLE est placé sous l'autorité de la CLE et de son président.

La mission de la structure porteuse est entendue jusqu'à l'approbation du SAGE par le Préfet, afin d'assurer un appui juridique en cas de recours administratif lors de l'enquête publique.

Pascal OSSELIN (EDF – Sud Ouest) pose la question de l'articulation de l'élaboration du SAGE avec la révision prochaine du SDAGE Adour-Garonne. Il propose d'indiquer dans les documents que l'échéance de travail de la CLE est la période 2016 – 2021.

Thierry SUAUD précise que la structure porteuse est désignée pour la phase d'élaboration. Le protocole ne peut aller au-delà de l'échéance d'approbation.

Etienne FREJFOND (DREAL Midi-Pyrénées – Préfecture de Bassin) rappelle qu'après l'approbation du SDAGE, la CLE a un délai de 3 ans pour réviser le SAGE et le rendre compatible. Les délais relèvent davantage d'aspects techniques de l'élaboration du SAGE et ils peuvent être plus utilement mentionnés dans les cahiers des charges que dans le protocole.

Thierry SUAUD propose que ce point soit intégré dans le document de cadrage pour l'élaboration du SAGE, qui sera examiné ultérieurement.

Michèle DESSAIVRE (Nature Midi-Pyrénées) observe que la répartition des travaux en régie et des études confiées à des prestataires n'est pas abordée dans le protocole.

Thierry SUAUD indique que ce point a été soulevé en Bureau. La notion de maîtrise d'ouvrage d'études réalisées en régie et d'études confiées à des prestataires est mentionnée dans le préambule où sont listés les types de missions de la structure porteuse. Le choix a été fait de reprendre cet aspect dans le document de cadrage de la mission d'animation proposé par la structure porteuse.

Hervé GILLÉ (vice-président de la CLE - SMEAG) rappelle que sur la base du protocole, la structure porteuse propose un dispositif d'animation et d'études pour atteindre les objectifs fixés par la CLE. Cette proposition comporte des moyens humains et matériels, le bilan des études existantes et leur mise en perspective par rapport aux enjeux du SAGE, des études complémentaires pour les prolongements nécessaires. La structure porteuse donne une réponse aux objectifs de la CLE en rapport avec les délais attendus.

Au terme des échanges, **Thierry SUAUD** soumet au vote l'adoption du protocole d'accord.

⇒ **Le protocole d'accord entre la CLE et la structure porteuse est adopté sauf deux abstentions.**

2 - Désignation de la structure porteuse du SAGE

Hervé GILLÉ présente la candidature du SMEAG. Il fait l'historique du syndicat mixte et rappelle ses principales réalisations. Les principes de fonctionnement du SMEAG sont d'appréhender les phénomènes à l'échelle du fleuve. Le SMEAG ne se substitue pas aux autres, il a pour principe de mobiliser les partenaires sur des actions où s'exprime la solidarité entre tous les usages.

Le SMEAG a été à l'initiative du SAGE de la Vallée de la Garonne dès 1995 et a déposé le dossier de saisine en 2006. L'élaboration du SAGE est une opportunité pour renforcer la dynamique d'action sur la vallée.

Il est nécessaire aujourd'hui de lancer rapidement les études et l'animation, compte tenu des délais très courts qui sont fixés par le SDAGE.

Gilbert HÉBRARD (Conseiller général de la Haute Garonne) constate que le dispositif d'élaboration du SAGE se clarifie. Il rappelle la position du Conseil Général de Haute-Garonne sur la nécessité de réaliser la plus grande partie des études en régie. Cela n'exclut pas de faire appel à des prestataires pour traiter des sujets particuliers, comme les études socio-économiques, si besoin. La CLE doit conserver la possibilité de réajuster la mission qu'elle confie à la structure porteuse.

Thierry SUAUD propose plusieurs compléments :

- Dans le 1^{er} paragraphe, rajouter l'intégralité de l'article 10 des règles de fonctionnement de la CLE : « *La CLE confie à la structure porteuse son secrétariat ainsi que des études et analyses, nécessaires à l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et au suivi de sa mise en œuvre.*

A ce titre, la structure porteuse met à disposition de la CLE des moyens matériels et humains. Le secrétariat administratif et technique, chargé de préparer et d'organiser les travaux de la CLE, est placé sous l'autorité directe du Président de la CLE.

Par ailleurs la structure porteuse assure la maîtrise d'ouvrage des marchés (études, analyses, ...) dont le lancement aura été décidé par la CLE. »

- Dans le 1.1.1 compléter « ...prestations complémentaires... », rajouter « ... aux travaux réalisés en régie par la structure porteuse... »
- Dans le point 1.3, relatif à la plate-forme d'échange de données, mentionner que cette action est engagée « ... en veillant à l'articulation avec les observatoires existants au niveau régional et départemental ».
- Dans la description des missions du SMEAG auprès de la CLE, parmi les compétences à mobiliser (§ II), mentionner parmi les compétences généralistes les connaissances des différentes thématiques (biodiversité, milieux naturels, hydraulique, hydrologie, ...)

Hervé GILLÉ ne voit pas de difficulté sur les propositions formulées. La répartition régie / prestations est clairement exprimée, et reste conforme à ce qui a été décidé lors du Comité Syndical du SMEAG, le 20 mars. Tout ce qui peut être produit en interne le sera, en prenant en compte que le secrétariat technique et administratif doit également assurer l'animation et que le SMEAG doit assurer d'autres missions que le SAGE. Le budget d'études indiqué est un maximum et le SMEAG souhaite limiter les dépenses. Il ne sera pas fait appel à des contributions supplémentaires des collectivités membres. Le SMEAG a aussi la volonté de mettre en place le dispositif le plus efficace pour tenir le calendrier.

Thierry SUAUD soumet au vote le choix du SMEAG comme structure porteuse du SAGE, en prenant en compte les observations formulées dans le document « Missions du SMEAG auprès de la CLE ».

- ⇒ **Le SMEAG est désigné comme structure porteuse du SAGE Vallée de la Garonne, sauf deux abstentions.**

3 - Proposition méthodologique d'accompagnement de la CLE

Le dossier de séance comportait deux documents :

- Les missions du SMEAG auprès de la CLE », présenté au point 2, et
- Proposition méthodologique pour l'accompagnement des travaux de la CLE du SAGE « Vallée de la Garonne », objet du point 3.

Thierry SUAUD indique que ces documents ont été élaborés par le SMEAG en lien avec sa candidature en tant que structure porteuse. Ces documents répondent à la demande du Bureau du 27 octobre 2012. En parallèle du protocole qui décrit les principes des relations entre la CLE et la structure porteuse, ils ont pour but de décrire les modalités techniques de l'élaboration du SAGE et de l'animation, auxquelles le SMEAG et les prestataires des études devront se référer.

Sylvie ROCQ (Directrice du SMEAG) présente les orientations fondamentales des travaux d'animation proposés par le SMEAG. Il est important que la CLE définitive la finalité de ses travaux et de ses orientations stratégiques, afin de définir ensuite les objectifs et les méthodes à déployer. Le SAGE doit être un projet défini par les acteurs et non un document technocratique. Pour tenir les délais très courts de l'élaboration, il s'agit d'aller à l'essentiel et d'être pertinent pour répondre aux attentes des acteurs et aux enjeux du territoire. L'élaboration concertée du SAGE se déroulera en plusieurs étapes, au cours desquelles seront organisés des allers retours entre la CLE (et son Bureau), les commissions géographiques et les commissions thématiques.

Pascal OSSELIN partage les orientations présentées. Il souhaite cependant que la méthodologie fasse référence au SDAGE Adour-Garonne 2010 – 2015 et aux travaux engagés dans le bassin Adour-Garonne : révision du PGE Garonne – Ariège, révision prochaine du SDAGE, étude prospective Garonne 2050, programmes départementaux d'application des programmes de mesures, etc. Il convient de préciser comment ces procédures vont s'articuler.

Hervé GILLÉ considère que la prise en compte des acquis des autres documents et procédures est un préalable indispensable, qui s'inscrit dans l'état initial du territoire. Il convient de reprendre l'ensemble des travaux existants pour en tirer les orientations, les constats importants pour le SAGE.

Thierry GOUGE (Chambre de Commerce et d'Industrie de Midi-Pyrénées) estime, qu'avec la mise en place des instances d'élaboration du SAGE, il est nécessaire d'avoir une vision éclairée sur les centres de décision et sur les sources de financement. Le volet inondations du SAGE va être impacté par les orientations définies en application de la Directive européenne sur le sujet. Le volet quantitatif sera par les décisions prises pour le PGE.

Thierry SUAUD confirme que les interrogations sur qui décide et qui paye sont stratégiques. Le SAGE s'engage à l'heure où d'autres procédures sont très avancées. Il devra prendre en compte toutes ces orientations, et les consolider dans les mois et les années à venir. Par ailleurs, le SAGE a une portée réglementaire, que la CLE peut mobiliser.

Concernant les financements pour l'élaboration du SAGE, ils sont assurés par les collectivités du SMEAG (4 départements et 2 régions), l'Agence de l'Eau et les fonds européens. La méthode de mobilisation et de concertation utilisée pour le SAGE permettra la mobilisation des financements pour les actions de mise en œuvre, ultérieurement à l'élaboration.

Gilbert HÉBRARD observe que la méthodologie proposée manifeste une réelle volonté de concertation. Ceci est un enjeu incontournable pour un projet de politique de l'eau.

Hervé GILLÉ estime que la mise en place d'une bonne gouvernance de l'eau et des milieux aquatiques doit être une ambition majeure du SAGE. Il s'agit de construire un cadre de cohérence pour les interventions dans une logique de subsidiarité : le SAGE est une opportunité pour la mise en œuvre effective de cette subsidiarité en clarifiant les rôles des uns et des autres.

Raymond LEPINAY (Maire de Saint-Gaudens) rappelle la nécessité de valider les étapes du SAGE « pas à pas », en consultant les collectivités qui devront par la suite assurer la maîtrise d'ouvrage et le cofinancement des actions. Les orientations du SAGE doivent être cohérentes avec le contexte de financement, et doivent tirer les leçons des expériences déjà acquises au niveau du bassin.

Chloé WOLFROM (Chambre départementale d'agriculture de Tarn-et-Garonne) souligne l'impact juridique du SAGE, avec la définition de nouvelles règles. Il ne faut pas négliger le côté « durable » du projet. Elle indique que les chambres d'agriculture partagent les préoccupations exprimées sur l'impact financier du SAGE, et souhaite que la dimension économique du SAGE soit spécifiquement appréhendée durant l'élaboration du SAGE.

Hervé GILLÉ partage ce souci d'être réaliste. Le SAGE doit définir des mesures qui seront adaptées aux objectifs et cohérents avec les capacités des maîtres d'ouvrage. L'état des lieux du SAGE intègre les aspects économiques, au même titre que les autres aspects étudiés avec l'esprit du « développement durable ».

Michèle DESSAIVRE souhaite que la rédaction des objectifs soit revue car certains d'entre eux se recoupent, en particulier celui lié aux fonctionnalités environnementales.

Sylvie ROCQ indique que la finalité du SAGE exprime l'interdépendance de tous les sujets traitant de la Garonne, mais, par souci de clarification, les objectifs segmentent artificiellement ce qui est par nature indissociable.

Thierry SUAUD propose des compléments au document « proposition méthodologique » :

- au point 2.2 – Finalités du SAGE, rajouter « réhabiliter et disposer d'une Garonne permettant le développement durable du territoire au profit de ses habitants »
- en introduction, compléter « ... qui définiront les contributions attendues des prestataires, et des travaux en régie de la structure porteuse ».

Il rappelle la nécessité de valider la méthodologie pour permettre au SMEAG d'engager les travaux et pose la question de la portée que la CLE souhaite donner à ce document.

Didier MASSIAS (Maire de Feugarolles) s'interroge sur la possibilité pour la CLE de revenir sur le document cadre pour le modifier en cas de besoin.

Hervé GILLÉ considère que l'on est dans une démarche de co-construction. A ce titre, il convient d'admettre que le document pourra évoluer si l'on constate des ajustements nécessaires. Il faut néanmoins aujourd'hui, adopter un document qui permette au SMEAG d'avancer.

Geneviève LE LANNIC (Vice-présidente Fédération départementale EAU 47) pose la question des moyens dont dispose le SMEAG pour garantir la mise à disposition des données par les organismes détenteurs et de la gratuité de celles-ci.

Hervé GILLÉ observe que les collectivités ont cofinancé la plupart des études réalisées par des organismes techniques ou des associations, il ne devrait donc pas y avoir d'obstacle à ce que ces données soient versées au SAGE, dans le cadre de la mise en place d'une démarche de partage des connaissances.

Jacqueline RABIC (Association départementale de Pêche professionnelle en eau douce de Gironde) rappelle que les pêcheurs professionnels sur la Garonne aval soutiennent le projet de SAGE. Il est indispensable d'harmoniser la vision de l'Aquitaine et de Midi-Pyrénées sur la Garonne, même s'il y a le PGE en cours, car l'approche de la gestion de l'eau à l'amont impose la rareté de l'eau à l'aval. Le manque d'eau sur la partie fluvio-estuarienne est un problème pour le milieu aquatique, mais il va le devenir à l'avenir pour l'eau potable. Il est urgent de décider des remèdes pour les problèmes importants du fleuve.

Didier MASSIAS demande si les espagnols ont été invités à participer à nos débats.

Thierry SUAUD rappelle la volonté de la CLE d'articuler les démarches avec les territoires affluents du SAGE Garonne, stratégiques pour la gestion des débits. Les contacts s'établissent aussi avec le Val d'Aran, dont le Conseil Général est membre invité de la CLE, au même titre que les représentants des CLE des SAGE adjacents.

Il propose plusieurs autres compléments au document « proposition méthodologique » :

- indiquer dans le préambule de la note méthodologique que ce document pourra évoluer
- dans les principes, il faudra mentionner que les documents du SAGE seront soumis à l'avis des collectivités aux principales étapes

- au § 2.4, ajouter l'objectif « *assurer l'accès à l'eau pour tous* »
- au § 3.2, compléter « *..., en adéquation avec les ambitions et les orientations validées par la CLE et les délais impartis* ».
- dans le descriptif thématique de l'état initial, au paragraphe concernant la ressource en eau en période d'étiage, ajouter les notions d'économie d'eau et de gestion rationnelle et optimisée de la ressource.

Hervé GILLÉ indique que la synthèse des connaissances du SMEAG sera transmise aux membres de la CLE (point n° 4 - Questions diverses) pour leur donner une base commune de réflexion initiale. Elle sera également transmise aux prestataires pour positionner les études spécifiques complémentaires par rapport aux études existantes. Il propose que les outils de gestion et d'évaluation des actions de développement durable et les connaissances disponibles au conseil général de Gironde soient mis à disposition de la CLE.

Thierry SUAUD souhaite que les travaux des commissions thématiques et géographiques n'engendrent pas une vision parcellaire des choses.

Sylvie ROCQ confirme que le dispositif place la CLE au cœur du dispositif de concertation, ce qui permettra de garder une vue globale sur le territoire.

Pascal OSSELIN réitère la proposition d'indiquer un horizon temporel dans les travaux du SAGE.

Thierry SUAUD indique que ces éléments seront intégrés.

Franck SOLACROUP (Agence de l'Eau Adour-Garonne – délégation de Toulouse) rappelle les points de vigilance de l'Agence de l'Eau sur l'élaboration du SAGE Garonne. La plupart des points évoqués en Bureau ont bien été indiqués par Hervé GILLÉ, concernant les moyens, la mobilisation des connaissances existantes, la co-construction, tels que proposés par le SMEAG. Le document de cadrage va dans le bon sens. Néanmoins, il sera nécessaire de préciser certains points pour instruire la demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau. D'autres points restent aussi à préciser : modalités d'évaluation, composition et organisation des commissions géographiques et thématiques, méthodologie adoptée pour fédérer le territoire.

Sylvie ROCQ indique que le pilotage du projet fera appel à un tableau de bord. Une évaluation externe sera à assurer sur la méthode d'élaboration du SAGE ainsi que sur sa future mise en œuvre, à partir d'indicateurs de moyens et de résultats. Concernant les commissions géographiques, il est à ce stade envisagé de s'appuyer sur les 6 commissions qui avaient été réunies au moment de la constitution de la CLE.

Philippe PAUWELS (DDT 31 - Préfecture de la Haute-Garonne) souhaite que les problématiques de gestion liées à l'érosion soient prises en compte dans les études de l'état initial.

⇒ **Les documents de cadrage de la méthodologie d'accompagnement de la CLE sont approuvés à l'unanimité.**

Thierry SUAUD propose que les documents complétés et amendés au cours de cette séance soient adressés aux membres de la CLE dans les meilleurs délais, ainsi que les comptes-rendus des réunions du bureau de la CLE. Il propose de réunir le Bureau d'ici la fin du mois de mai pour définir la composition du comité de suivi des études, établir les commissions géographiques et thématiques,

présenter un modèle de plate-forme d'échange de données et présenter le dispositif d'évaluation sur la base de celui qu'utilise le Conseil Général de Gironde.

Hervé GILLÉ approuve cet ordre du jour et indique qu'il pourra être procédé à une présentation de ces outils.

4 - Questions diverses

Sylvie ROCQ présente le document réalisé par le SMEAG sur l'état des connaissances concernant la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire du SAGE, comme contribution auprès des membres de la CLE.

Conclusion

Sylvie SALABERT (Conseillère régionale Aquitaine) tient à rassurer les membres de la CLE concernant la collaboration avec le SMEAG, puisque le conseil régional Aquitaine travaille depuis longtemps avec le SMEAG. Cependant, elle rappelle les attentes du conseil régional d'Aquitaine pour le SAGE de la Vallée de la Garonne. Elle souhaite que la confiance s'installe rapidement entre la CLE et le SMEAG et que les travaux d'élaboration du SAGE s'engagent concrètement, afin de respecter les délais.

Thierry SUAUD considère que le processus qui a abouti à la décision d'agrément du SMEAG en tant que structure porteuse traduit la volonté commune d'agir pour la Garonne. Il rappelle que la confiance se construit.

Il remercie les participants et les convie à partager un repas.

Annexe 1 : liste des membres présents, absents, excusés

Collège des Elus :

PRÉNOM	NOM	Poste	Etablissement	Présent	Pouvoir à	Absent/ Excusé
Jean Louis	ANGLADE	Conseiller général	CG des Hautes-Pyrénées			X
Jean-Jacques	ASSEMAT		CA du Muretain	X		
Pierre	AUGEY	Maire	Fargues-de-Langon			X
Jacques	BILIRIT	Maire	Fourques- sur-Garonne			X
Michèle	BRUJERE		CC du Réolais			X
Jean	CAMBON	Vice-président	CG de Tarn-et-Garonne		Mme Mauriège	
Jean	CAZANAVE	Conseiller général	CG de l'Ariège			X
François	CHALMEL	Maire	Colayrac Saint-Cirq			X
Michel	CORNILLE	Maire	Escatalens			X
Bernard	DAGEN	Maire	Castelsarrasin			X
Carole	DELGA	Maire	Martres-Tolosane		M. Hébrard	
Henri	DEVIC	Maire	Gensac-sur-Garonne	X		
Jean	DIONIS du SEJOUR	Président	CA d'Agen			X
Jean-Yves	DUCLOS	Maire	Villeneuve-de-Rivière		M. Moura	
Roland	ESTERLE	Adjoint au Maire	Boé			X
Jean-Paul	FEUILLERAC	Maire	Noé		M. Suaud	
Gilbert	FONGARO	Maire	Pont-du-Casse			X
Hervé	GILLÉ	Conseiller général 33	Représentant du SMEAG	X		
Raymond	GIRARDI	Vice-président	CG de Lot-et-Garonne			X
Gilbert	HEBRARD	Conseiller Général	CG de la Haute-Garonne	X		
Guy	HELLÉ	Maire	Carbonne			X
Patrick	LABAYLE	Maire	Saint-Pierre de Mons			X
Michel	LACOME	Maire de Balizac	PNR Landes de Gascogne			X
Régine	LANGÉ	Adjointe au Maire	Toulouse			X
Geneviève	LE LANNIC	Vice-présidente	Fédération EAU 47	X		
Jean-Raymond	LEPINAY	Maire	Saint-Gaudens	X		
Céline	LIEBAUT-JANY	Maire	Cabanac et Villagrains			X
Alain	LORENZELLI	Maire	Bruch	X		
André	MANGIN	Vice-président du SICOVAL	CA du Sud-Est toulousain	X		
Patrick	MARTY	Maire	Grisolles			X
Didier	MASSIAS	Maire	Feugarolles	X		
Henri	MATEOS	Vice-Président	CU Grand Toulouse	X		
Marie-Josée	MAURIEGE	Adjointe au Maire	Saint-Nicolas-de- la-Grave	X		
Jacques	MOIGNARD	Maire de Montech	CC Garonne et Canal			X
Guy	MORENO	Conseil Général	CG de Gironde	X		
François	MOURA	Maire	Izaut-de-l'Hôtel	X		
Bernard	PAGOT	Maire	Barie			X
Gérard	PAUL	Conseiller Général	CG du Gers	X		
Hervé	PEREFARRES	Maire	Saint-Béat			X
Régine	POVEDA	Maire	Meilhan-sur-Garonne			X

PRÉNOM	NOM	Poste	Etablissement	Présent	Pouvoir à	Absent/ Excusé
Patrick	PUJOL	Vice-président	CU de Bordeaux			X
Daniel	REGNIER	Délégué	SMEA de la Haute-Garonne			X
Jean	RUPERT	Maire	Beguey			X
Sylvie	SALABERT	Conseillère régionale	CR d'Aquitaine	X		
Jean-Jacques	SIMEON	Maire	Lévignac-sur-Save	X		
Thierry	SUAUD	Conseiller régional	CR Midi-Pyrénées	X		
Arlette	SYLVESTRE	Maire	Launaguet			X
Hélène	TOURANCHEAU	Adjointe au Maire	Valence d'Agen	X		
Christian	TROCH	Président	SIAH du Touch	X		
Guy	TRUPIN	Maire	Camblanes et Meynac			X

Collège des l'Etat :

PRÉNOM	NOM	Poste	Etablissement	Représenté par	Pouvoir	Absent/ Excusé
Marc	ABADIE	Directeur Général	Agence de l'Eau Adour-Garonne	M. Solacroup		
Jean-Régis	BORIUS	Préfet	Hautes-Pyrénées			X
Marc	BURG	Préfet	Lot-et-Garonne	M. Quinio DDT 47		
Patrick	BUTTE	Directeur	VNF Direction Interrégionale du Sud-Ouest			X
Xavier	CHASTEL	Directeur Général	ARS de Midi-Pyrénées			X
Henri-Michel	COMET	Préfet	Région Midi Pyrénées, coordonnateur du Bassin Adour Garonne	M. Fréjefond DREAL MP		
Henri-Michel	COMET	Préfet	Haute Garonne, chargé de la procédure d'élaboration du SAGE	M. Pauwels DDT 31		
Lucille	GREMY	Députée Interrégionale	ONEMA	M. Hamonet		
Patrice	RUSSAC	Directeur Régional	DREAL Aquitaine			X
Michel	SALLENAVE	Directeur Régional	DRAAF Midi-Pyrénées			X
Patrick	STEFANINI	Préfet	Gironde			X
Fabien	SUDRY	Préfet	Tarn-et-Garonne	M. Blanc DDT 82		

Collège des Usagers :

PRÉNOM	NOM	Poste	Etablissement	Représenté par	Pouvoir	Absent/ Excusé
Paulette	ANGLADE		CLCV Midi Pyrénées			X
Jean	BENTABERRY	Monsieur le Président	Comité Régional Midi-Pyrénées de Canoë-kayak	Céline JARRON		
Yannick	BOURNAUD		Union Régionale des Syndicats des propriétaires forestiers			X
Bernard	BOUSQUET		ADEBAG		T. Gouge CRCI MP	
Marc	CARBALLIDO	Président	Confédération Pyrénéenne du Tourisme			X

PRÉNOM	NOM	Poste	Etablissement	Représenté par	Pouvoir	Absent/Excusé
Olivier	CASSOU		Chambre Régionale d'Agriculture d'Aquitaine			X
Jean	COMBY	Directeur Délégué	Directeur Délégué E.D.F.	Pascal Osselin		
Michel	DE LAPEYRIERE	Président	Chambre Départementale d'agriculture du Lot-et-Garonne			X
Guy	DONATONI		Chambre Départementale d'Agriculture de Tarn-et-Garonne	X		
Norbert	DELPHIN		UFBAG	X		
Michèle	DESSAIVRE	Chargée d'Etudes	Nature Midi-Pyrénées	X		
Bernard	FECHTIG		Fédération d'Electricité Autonome Française			X
Jean-Luc	FERNANDEZ	Vice-président	Fédération Régionale des Chasseurs de Midi-Pyrénées			X
Hélios	GARCIA	Représentant	Association des Consommateurs UFC Que Choisir	X		
Xavier	GAREZ	Représentant	Comité Départemental du Tourisme de Lot-et-Garonne			X
Thierry	GOUGE	Monsieur le Représentant	Chambre régionale de Commerce et d'Industrie Midi-Pyrénées	X		
Alain	GUILLAUMIE	Président	Association MIGADO	Anne Soulard		
Christine	JEAN	Représentante	Association Protection de la Nature Aquitaine SEPANSO			X
Michel	LEMOUZY	Président	FRAB Midi-Pyrénées			X
Xavier	LEURET		UDAF 33			X
Rémy	MARTIN		France Nature Environnement	Aurore Carlot		
Luc	MESBAH		Chambre Régionale d'Agriculture de Midi-Pyrénées			X
Jacqueline	RABIC		Association Agréée Départementale de Pêche Professionnelle en Eau douce de la Gironde	X		
Vincent	RAYNAUD		UNICEM	X		

Membres associés de la coordination inter-bassin :

PRÉNOM	NOM	Poste	Etablissement	Présent	Représenté	Absent/Excusé
Guy	DUPIOL	Maire de ST Symphorien	Représentant de la CLE SAGE LEYRE			X
Jean-Paul	MÉRIC	Maire de Bernos Beaulac	Représentant de la CLE SAGE CIRON			X
Jean-Pierre	TURON	Maire de Bassens	Représentant de la CLE SAGE NAPPES PROFONDES			X
Michel	SERVIT	Conseil général de Charente-Maritime	Représentant de la CLE SAGE ESTUAIRE			X
Carlos	BARRERA	Sindic d'Aran	Conseil général du Val d'Aran			X

Membres associés :

PRÉNOM	NOM	Poste	Etablissement	Présent	Absent/ Excusé
Frédéric	DOUCET		CG Lot-et-Garonne	X	
Eric	LAVIE		CR Aquitaine	X	
Stéphanie	LABATUT		CG Haute-Garonne	X	
Annick	VÉZIER		CG Haute-Garonne	X	
Sébastien	VINCINI		CR Midi-Pyrénées	X	
Joan	CAPDEVILA	Services techniques	CG du Val d'Aran	X	
Valérie	PALLUT	Bureau des ressources en eau	CG Gironde	X	
Christophe	XERRI	Service technique	ARPE Midi-Pyrénées	X	
Eric	CADORÉ	Sous directeur	CG du Gers	X	
Magalie	FAURE	Services techniques	CG Ariège	X	
Jean-Batiste	LUCAS		SIAH de la vallée du Touch	X	
Chloé	WOLFROM		Chambre départementale agriculture 82	X	
Pauline	LÉPEULE		EPTB – Saône Doubs	X	
Sylvie	ROCQ	Directrice	SMEAG	X	
Claire	KERVIEL	Animatrice SAGE	SMEAG	X	
Sylvain	MACÉ	Animateur SAGE	SMEAG	X	
Agnès	FRAYSSINET-DUPOIS	Chargée de mission environnement	CCI Toulouse pour CRI MP	X	